PM/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D.210)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Pierre et Marie Curie par la société Pro Serd – 4 passage des Hortensias – 92700 Colomb, agissant pour le compte de la SCI Ocel représenté par M. Violet – 98 avenue Louis Médard – 34400 Lunel (dallage béton),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Pierre et Marie Curie <u>au droit du n°13 bis</u> à compter du 4 septembre 2023 à 8 heures jusqu'au 8 septembre 2023 à 19 heures :

• Neutralisation d'une place de stationnement afin d'y installer une benne.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Pro Serd 4 passage des Hortensias 92700 Colomb.

FAIT EN MAIRIE, LE 0 7 AOUT 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine et par délégation Guillaume Spiro Adjoint au Maire

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire,

Le Directeur des Espaces Publics

François Presset

PUBLIE SUR Ivry94.fr $^{\rm LE}$ 0 8 AOV 2023